

PROTECTION JURIDIQUE

- L'usager au centre de nos actions -

Le pôle Protection Juridique de l'Union Départementale des Associations Familiales des Deux-Sèvres met l'usager au centre de ses actions.

Mis en place en 2013, le Conseil des Majeurs Protégés, composé d'une quinzaine d'usagers, a travaillé sur des outils permettant de favoriser une plus grande autonomie des majeurs. Confronté aux refus des partenaires (banques, organismes sociaux, commerçants...), le conseil a réalisé un document "**En curatelle, je peux...**" rappelant les démarches qu'une personne sous curatelle peut effectuer sans la présence, ou l'aide, de son curateur.

Ce document, récapitulant tous **les droits des personnes** par thème : santé, ressources, banques, etc., est remis à chaque personne sous curatelle, dès l'ouverture de la mesure de protection. En cas de besoin, la présentation de ce livret leur permet de justifier de leurs droits auprès des organismes.

De plus, un travail avec la troupe de théâtre "Caméléon", a permis de **mettre en scène** plusieurs actes d'administration notifiés dans le livret. Ces saynètes sont jouées par des majeurs investis dans le conseil des majeurs, et par des professionnels du pôle Protection Juridique de l'UDAF. **Plusieurs représentations ont été faites lors d'événements majeurs de l'UDAF** : Journée Portes Ouvertes, l'Assemblée Générale... permettant aux partenaires de l'UDAF de se rendre compte des difficultés tournées à la dérision que peuvent rencontrer les majeurs protégés. **Elles ont emporté un vif succès !**



Enfin, à travers son expérience et son expertise, le pôle Protection Juridique a souhaité mettre en avant l'accompagnement auprès des majeurs protégés dans le cadre du logement. Ce thème est souvent central et requiert, de la part du mandataire, beaucoup de vigilance. Ainsi, un **livret habitat** a été élaboré par les professionnels afin de présenter les différents aspects de leur **accompagnement dans le cadre du logement** :

- Trouver un logement adapté à la personne protégée.
- Maintenir la personne protégée dans son logement.
- Aider la personne protégée à entretenir son logement.
- Acheter un logement.
- Quitter son logement pour en trouver un nouveau et l'associer aux démarches.
- Combattre l'habitat indigne